

Compte-rendu de la séance du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 29/05/2017

Séance ouverte à 19h21 sous la présidence de Monsieur le Bourgmestre, Emir Kir.

Présents / Aanwezig : MM./HH. Kir, Bourgmestre-Président / Burgemeester-Voorzitter ; Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Mme./Mw. Namli, M./Dhr. Boïkete, Mme./Mw. Meulemans, Echevins/Schepenen ; M./Dhr Clerckx, Mme./Mw. Ilunga Kabulu, MM./HH. Mohammad, Medhoune, Yildiz, Roekens, Mmes./Mw. De Pauw, Genot, M./Dhr. Disli, Mme./Mw. Dagyarani, MM./HH. Muradyan, Mouhssin, Mme./Mw. Bulduk, MM./HH. Fremal, Balsat, Mmes./Mw. Warnotte, Vandenabeele, Mara, Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden ; M./Dhr. Neve, Secrétaire communal / Gemeentesecretaris.

Excusés / Verontschuldigd : M./Dhr. Smahi, Mme/Mw. Laaraj, M./Dhr. Ozdemir, Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden.

1 Communication

M. le Président: Le prochain Conseil communal aura lieu le 19 juin à 19h15. Pour ceux qui souhaitent participer aux travaux relatifs au dumping social, les prochaines commissions réunies auront lieu le 14 juin à 18h30 dans la même salle.

Vu que certains membres du Conseil communal observent le jeûne, si ce Conseil dure, je propose qu'il y ait un break à l'heure où le jeûne est rompu.

M. Clerckx : J'ai deux questions d'actualité : une première sur la fusillade rue de la Ferme et une seconde sur l'état du square Steurs.

Mme Genot : J'ai une question d'actualité par rapport à l'accès pompier dans certaines rues.

M. Balsat : J'ai une première question d'actualité concernant l'intervention de la Police Fédérale sur la question de la prostitution et la traite des êtres humains. Une seconde question d'actualité est relative à la dégringolade des commerces dans le métro Madou. J'ai une troisième question sur le tapis qui recouvre les escaliers à l'entrée de la Maison communale. Une quatrième question sur le statut de Conseiller communal et citoyen ten-Noodois. Une cinquième sur le rapport de la mission Philippine du 13 février 2017. J'ai aussi une question sur le bien-être au travail des employés communaux, une sur le commerce immobile situé place Rogier et enfin une question sur le chantier place Saint-Lazare.

M. Mouhssin: A propos de la commission réunie sur le dumping social, vous vous étiez engagé à communiquer une série de rapports. Vous aviez justifié le fait qu'il ne s'était pas tenu de commission depuis longtemps par le fait que vous attendiez des rapports de différentes réunions qui s'étaient tenues, sans être plus explicite. Nous n'avons jamais reçu ces rapports. Je m'en étonne et c'est la raison pour laquelle je ne suis pas venu à la commission. J'estime qu'une commission où il n'y a pas d'ordre du jour clair et pour laquelle on ne reçoit pas les documents que vous vous étiez engagé à communiquer, ça pose des problèmes. J'espère que vous nous communiquerez lesdits documents pour la prochaine commission.

Mme Warnotte : Je me permettrai d'intervenir en même temps que M. Clerckx sur la question des aménagements du square Steurs.

M. le Président : En cas de vote, par tirage au sort, M. Jabour sera le premier à voter.

2 Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 avril 2017 ; approbation.

Approuvé / Aangenomen.

3 Information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3 et 236 de la Nouvelle Loi Communale.

Approuvé / Aangenomen.

4 Dimanche sans voiture 2017 – Adoption du Règlement d’administration intérieur.

Mme Genot : Chaque année, de plus en plus de monde demande l’autorisation de rouler pendant le dimanche sans voiture. On sait qu’un certain nombre de gens en ont réellement besoin pour des raisons professionnelles ou de santé, mais on voit que les demandes se font de plus en plus de manière plus générale. Serait-il possible d’être plus vigilant et de faire en sorte que les autorisations accordées par la Commune soient uniquement réservées à des raisons professionnelles, de santé ou autre ?

Mme Warnotte : J’ai consulté le dossier aujourd’hui. L’accord de la Conférence des Bourgmestres n’est pas joint au dossier consultable. On devrait donc aujourd’hui marquer notre accord sur un document que nous n’avons pas vu. Normalement, quand un point ne se trouve pas dans un dossier à la disposition des Conseillers communaux, le point ne peut pas être à l’ordre du jour et doit être reporté à une séance ultérieure.

M. le Président : Le Secrétaire communal va faire une copie des documents. La journée sans voiture fait la promotion de la mobilité douce, mais on est les seuls à organiser une journée comme celle-là à l’échelle d’une capitale. Dans les autres capitales européennes, on se limite à quelques tronçons de rues. Ce n’est pas simple de trouver un équilibre avec les aspects économiques et sociaux mais nous essayons vraiment d’y être attentifs.

M. Clerckx : Si le dossier n’est pas complet, par principe, on doit reporter le point. Le MR va s’abstenir. Ça fait 17 ans que je suis Conseiller communal et que les dossiers ne sont pas complets. Il est temps que l’Administration remplisse ses obligations légales.

Mme Warnotte : Ça fait 4 ans que je suis Conseillère communale et à chaque Conseil communal nous intervenons pour signaler que les dossiers ne sont pas complets. Nous sommes coulants parce qu’à chaque fois nous pourrions faire un recours à la tutelle.

Le point est reporté / Het punt wordt verdaagd.

Julie De Pauw, Döne Daygaran entrent en séance / treden in zitting.

5 Travaux d’aménagement du Parc Potagère ; Approbation des conditions et du mode de passation ; Appel d’offres ouvert ; estimation de 1.699.288,92 € TVAC.

Mme Warnotte : Le cahier des charges n’était pas dans le dossier. J’ai été à la Commune, j’ai consulté le dossier, j’ai vu un document qui ne fait que 12 pages et qui ne reprend à aucun endroit une mention d’autres documents qui y seraient associés. Il manque des annexes relatifs aux dispositifs techniques.

M. le Président : Le Secrétaire communal a proposé d'imprimer les documents et de vous les remettre, vous avez refusé.

Mme Warnotte : Quand bien même, ces éléments devraient être dans le dossier de base.

M. Clerckx : Nous aimerions vraiment que l'administration soit attentive à ce que les dossiers que nous traitons lors du Conseil communal soient complets. Nous pouvons reporter le point au prochain Conseil, dans trois semaines ?

M. le Président : Je regrette, nous devons avancer dans ce projet.

M. Roekens : Je m'interroge sur le rôle du STIC dans ce projet. J'ai cru lire que le STIC allait s'occuper de la partie plantation mais ce n'est pas très clair, auriez-vous quelques explications ? Sur la partie concernant l'accès au parc rue de la Limite. Le but était d'y prévoir un horeca. Une terrasse était prévue pour cet horeca mais elle a été supprimée du projet à cause du risque de nuisances pour les habitants. La fonction Horeca va-t-elle être maintenue ?

M. le Président : Sur la question de la collaboration du STIC, le STIC est un des partenaires de la Commune dans le cadre de tous les projets d'aménagements urbains, et est donc partenaire dans l'aménagement du parc Potagère.

M. Roekens : Concrètement, le STIC va faire quoi ?

M. le Président : Je ne sais pas répondre de manière plus précise.

Mme Warnotte : Pour revenir au problème qui m'occupe, je suis venue dans le bureau du Secrétaire communal à 19h05. On m'a proposé de les imprimer, mais quand bien même, les documents doivent être prêts sept jours à l'avance. Par ailleurs, il a manqué deux jours pour consulter les dossiers en raison de deux jours fériés et le pont. A un moment il faut être cohérent dans les deux sens. Je veux reporter le point.

M. le Président : Non.

Mme Warnotte : Nous allons faire un recours à la tutelle. Le projet sera reporté plus loin encore. Ce projet devait être inscrit dans le cadre d'un contrat de quartier. L'an dernier, le contrat de quartier avait abouti à un projet qui devait être exemplaire. Il a par la suite été complètement détruit par la Commune. Il y a eu des réunions avec les habitants pendant quatre ans, mais vous avez dit que désormais nous n'étions plus dans le cadre d'un contrat de quartier, que les réunions de comité de quartier n'auraient plus lieu et que la Commune serait désormais décisionnaire. Vous avez ensuite foncé droit dans le mur. Ce qui aurait dû être un projet exemplaire pour la Région Bruxelloise, vous avez voulu en faire un vaste terrain bétonné avec des barbecues et une terrasse. Le projet qui ne respectait, selon la commission de concertation, ni l'esprit, ni la lettre, ni le règlement de l'urbanisme, a été classé par la Région. En outre, on voit maintenant que le projet ne correspond plus à ce pourquoi nous avons reçu les fonds de 800 000€ de Beliris. Ces fonds étaient destinés à l'aménagement de deux parcelles. Nous sommes passés à une seule parcelle. On a acheté des bâtiments rue de la Limite, et on n'a donc plus les fonds pour réaliser les aménagements de la rue Potagère. On va laisser tomber une partie du parc pour faire le lien entre la rue de la Limite, le parc et la rue Potagère. On apprend maintenant que ça aussi tombe à l'eau. Pourquoi avons-nous abandonné cette partie du parc ? On ne fait plus ce pourquoi on avait destiné les fonds. Je ne comprends plus où on en est dans le projet final. Je me demande si ce projet, tel qu'il est, va de toute façon passer le stade de la tutelle puisque les 800.000€ ne seront pas consacrés à ce pourquoi

on nous les a donné. J'ai peur que Beliris ne nous donne pas l'argent puisque vous n'avez pas respecté le contrat de quartier ni les raisons pour lesquelles nous avons reçu un financement. C'est un bon projet mais dans les conditions dans lesquelles le projet va avoir lieu, je voudrais savoir sur quelle base ces 800 000€ vont être utilisés.

M. le Président : Nous avons déjà eu un débat sur ces questions. Ce projet prend sa source dans le cadre du contrat de quartier durable Liedekerke. La Commune a le projet d'aménager un parc pour les habitants à l'intérieur d'îlots. Le Collège décide le 6 novembre 2012 que ce soit le bureau d'études Archigraf qui conçoive le projet. Un protocole d'accord est signé entre la Région, Beliris et la Commune le 23 septembre 2014. Beliris subsidie le projet à hauteur de 802.500€. Nous apportons au moins la même chose. Le collège approuve le 14 mars 2016 l'avant-projet d'aménagement du parc et le dossier de demande de permis d'urbanisme le 7 juin 2016. Le permis est délivré le 22 novembre 2016. Des arguments ont été échangés en concertation. Il y avait des critiques par rapport à une terrasse qui prenait trop de place et par rapport à certaines plantations. Tout ça a fait l'objet d'une requalification et ces éléments ont été intégrés. Concernant la parcelle, quand on fait des projets on fait des études. Quand nous avons démarché l'institution qui s'occupe des enfants autistes, il s'est avéré que nous n'avions pas les moyens budgétaires d'aller jusque là dans un premier temps. Nous avons considéré que nous sommes dans un quartier densément peuplé et que la priorité devait être donnée à l'accueil des familles. Oui aux espaces verts mais aussi aux lieux de délasserement pour enfants, familles. Il faut qu'il y ait un équilibre. Nous avons aussi souhaité qu'il y ait un horeca pour qu'il y ait des toilettes, un café, des douceurs. Nous avons acquis un bien rue de la Limite pour y permettre l'accès à tous les habitants. Le projet initial était considéré comme adapté pour vous, moi j'ai considéré qu'il devait être un peu modifié. La convention a été signée avec Beliris en 2014. La Commune a ajouté 897 000 € environ. En concertation, nous avons retenu vos arguments et repris plusieurs d'entre eux. Une relecture du travail a été réalisée, je respecte le point de vue de chacun.

Mme Warnotte : En effet, la convention a été acceptée avec Beliris. Ladite convention prévoyait 2 terrains, nous n'en avons plus qu'un. L'accès prévu rue de la Limite, sauf erreur de ma part il est supprimé.

M. le Président : L'accès rue de la Limite est repris dans le projet global.

Mme Warnotte : J'avais demandé l'accès à tout le dossier. Si ce qui est consultable contient des lacunes, comment puis-je avoir connaissance de tous les éléments ? Nous voulons la même chose : de la place pour que les gens à Saint-Josse voient autre chose que du béton, que les familles puissent avoir de la place pour aller pic-niquer, nous voulons un projet exemplaire mais aussi respectueux de la bonne gouvernance, et de la bonne gestion budgétaire. Le projet est beaucoup moins ambitieux qu'à la base mais avec un budget exorbitant. Il faut mettre de l'argent dans la création d'espaces verts mais ici le budget ambitieux ne donnera pas un résultat à la hauteur.

M. le Président : Nous avons décidé d'amener des éléments supplémentaires pour accueillir les familles, les enfants. Concernant les autistes, nous avons décidé de renoncer à cela aujourd'hui. Ça ne veut pas dire que dans un deuxième temps nous n'aurons pas la possibilité d'ouvrir cet écrin vert aux habitants.

Mme Warnotte : Si nous avions tous les éléments dans le dossier, ça nous permettrait de comprendre des choses.

M. le Président : Quand vous faites des études sur un bien, il y a des surprises. Ensuite on analyse et on s'adapte. Le projet n'a pas été dénaturé, au contraire, il a été enrichi. Il a été adapté aux réalités des habitants et aux avis de tous les acteurs.

Mme Genot : Les éléments, ce sont des éléments de coût, de surprise, inattendus ? Pourquoi la taille du parc est diminuée ?

M. le Président : Le coût était tel que nous nous sommes limités à la parcelle numéro 1. C'est un choix politique que nous avons posé. Écrin vert : il y avait un problème de dénivellement.

Le point est porté au vote et est adopté à 18 voix favorables et 8 abstentions.

Oui / Ja :

Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Julie De Pauw, Halil Disli, Döne Dagyarar, Serob Muradyan, Luc Frémal, Gabriela Mara, Emir Kir.

Se sont abstenus : MM./HH. Clerckx, Roekens, Mme/Mev. Genot, M./Dhr. Mouhssin, Mme/Mev. Bulduk, M./Dhr. Balsat, Mmes/Mev. Warnotte, Vandenabeele.

Mme Warnotte : Voici les motifs de l'abstention des Écolos : le dossier incomplet pour la consultation des Conseillers communaux. Deuxièmement, nous regrettons la perte d'un tiers de la surface du parc qui était prévue dans la convention avec Beliris en 2014 sans qu'un justificatif entre la Commune et Beliris soit montré aux citoyens pour expliquer cette disparition.

M. Clerckx : Le dossier est grandement incomplet. En outre, sur le fond, le dossier contient beaucoup de zones d'ombres et est beaucoup moins ambitieux qu'à l'origine.

M. Balsat : Le dossier est incomplet, et le report aurait été un modus operandi judicieux.

Approuvé / Aangenomen.

6 Service Rénovation Urbaine ; Contrat de Quartier Durable « Axe-Louvain » ; Opération « Îlot Cudell » ; Etude élargie ; Procédure

M. Roekens : J'ai une question au sujet de l'accès à la salle péristyle, à laquelle on accède à l'espace Guy Cudell: on n'en parle pas dans le projet, comment l'avez vous intégrée ? Dans les pièces du dossier, il apparaît qu'il n'y a toujours pas de convention avec Beliris sur le financement de trois ou quatre projets : la crèche, la salle de sport, l'aménagement rue des Deux Églises.

M. le Président : Beliris était porteur de projet. La Commune reprend la main, on va signer une convention. Nous avons accepté l'initiative. On attendra les propositions du bureau d'études. C'est dans le périmètre mais ce n'est pas pour tout de suite. La réflexion sera indispensable.

Approuvé / Aangenomen.

7 Service Rénovation Urbaine ; Contrat de Quartier Durable « Axe-Louvain » ; Opération 2.5 « Coulée Verte » ; Travaux d'aménagement de la Coulée verte ; Approbation des conditions du marché, du mode de passation et de l'estimation ; Application de l'article 234 de la Nouvelle Loi Communale.

M. Roekens : Le marché prévoit une livraison de mobilier urbain. Je regrette que le mobilier urbain n'ait pas pu être créé par notre atelier de mobilier urbain.

Approuvé / Aangenomen.

8 Service Rénovation Urbaine ; création d'une Maison des Cultures et de la Cohésion sociale et de trois logements à caractère social ; marché d'études complémentaires ; estimation, conditions et mode de passation.

Mme Vandenaabeele : J'ai vu les chiffres : je vois une première estimation de coût de travaux à 4.000.000, une seconde estimation à 2.000.000. Tout ça fait que nous devons commander une étude qui doit coûter 161.000€. C'est une somme un peu bizarre quand on voit les chiffres écrits comme ça.

M. le Président : Vous n'avez pas une connaissance approfondie du dossier. Le projet a été enrichi à l'aune de ce qui a été demandé suivant les règlements, ordonnances, etc. Tout ça a des impacts financiers. Le projet pour lequel on a payé un bureau d'études il faut le refaire, et ça a un coût. C'est la suite d'un dossier qui est traitée à chaque fois.

Mme Vandenaabeele : j'espère que ces changements ne vont pas faire augmenter d'un tiers le budget initialement prévu.

Mme Genot : Nous avons toujours soutenu la création d'une Maison des Cultures et nous trouvons que c'est un bon endroit. Néanmoins c'est un très très gros projet ; on parle 6.000.000 €. Vous proposez de rajouter 160 000€ pour une étude supplémentaire. Cette étude est très vaste puisqu'on parle de stabilité, scénographie, etc. Pour un projet qui implique si fort la commune, ce serait intéressant qu'il y ait une présentation globale du projet par le bureau d'études.

M. le Président : On peut présenter le projet à la rentrée à l'occasion d'un Conseil communal.

M. Roekens : En septembre 2014, on avait discuté de ce dossier dans le cadre d'un fonds FEDER. Dans cette candidature on parlait d'un surplus de 2 000 000, pour trois choses. La première, c'est que l'on voulait qu'il y ait un bâtiment exemplaire, basé sur des normes d'isolation très pointues. On voulait faire une démolition-reconstruction du bâtiment que l'on nomme « La Chapelle ». On voulait enfin la création d'une salle de spectacle avec des gradins. Ces trois interventions qui ont été proposées par le bureau d'études allaient engendrer un surplus de 2.000.000€. Continuez-vous à défendre ces choix ?

M. le Président : Nous sommes restés là dedans. L'impact financier et social est énorme. Nous avons obtenu des feux verts de la Région sur base des avants-projets. D'autres points se sont rajoutés puisque des éléments nouveaux sont apparus, notamment au niveau de l'isolation, le revêtement des sols... Quand tu étudies le coût, tu passes parfois du simple au double.

M. Roekens : Nous n'avons pas obtenu les fonds structurels. Est-ce que le Collège compte introduire une demande pour obtenir plus de moyens ?

M. le Président : Tous les moyens sont utilisés. Le fonds FEDER était une occasion exceptionnelle que nous n'avons pas obtenu finalement bien que la Région nous ait dit que le projet était exemplaire.. On ne va pas dire non plus que la Région ne se bouge pas dans le dossier, elle intervient à hauteur de 4.000.000.

Approuvé / Aangenomen.

9 Convention chèques-taxis ; reconduction en 2017

M. Mouhssin : Nous aimerions obtenir un rapport indiquant qui a bénéficié des chèques taxis.

Mme Warnotte : J'ai rencontré une dame qui bénéficie de chèques taxis, elle en a demandé de nouveaux pour se rendre à sa séance de kiné. On lui aurait répondu qu'il n'y avait plus de chèques taxis depuis 3 mois. Y a-t-il eu trop peu de chèques par rapport aux besoins des habitants ?

M. le Président : C'est la Maison de la Famille qui est l'opérateur qui délivre les chèques-taxis. Vous pouvez renseigner la dame.

Approuvé / Aangenomen.

10 Programme de Coopération internationale communale ; Convention spécifique de partenariat entre la Commune et l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale – BRULOCALIS.

Mme Vandenaebelle : J'ai retrouvé cette convention spécifique dans les annexes. Elle prend effet le 1^{er} mars de cette année-ci. S'agit-il d'une erreur ?

M. Jassin : Toutes les communes qui participent au CIC sont dans la même situation. Le programme a déjà commencé mais la ligne directrice n'a pas encore été décidée. Nous attendons des propositions de nos partenaires. Rien ne s'est encore fait. Préalablement, il fallait une plateforme nord-sud qui devait se dérouler au Maroc. Il fallait définir les mécanismes à mettre en place pour quantifier l'impact des politiques menées dans le cadre du CIC. Ce travail vient seulement d'être fait. Maintenant, on attend des communes partenaires qu'elles priorisent les points d'appui dans le secteur de l'action sociale.

Mme Genot : On ne voit pas ce qu'on va faire concrètement. On ne sait pas en quoi on va être utiles.

M. Jassin : Des mécanismes sont mis en place en amont, qui vont définir ce que nous allons mener dans le premier terme du CIC.

Mme Genot : On veut nous faire signer un chèque en blanc ?

M. Jassin : On attend de nos interlocuteurs qu'ils nous disent ce qu'ils ont envie qu'on fasse avec l'argent qu'on apporte et qu'on met sur la table. Le Ministre de la Coopération a réduit de 20 % le budget des ONG. Ce qui n'existe pas, c'est la convention signée entre la BCB et la Commune de Saint-Josse.

Mme Genot : Va-t-on revenir devant le Conseil en disant ce qu'on subsidie ?

M. Jassin : Des missions sont effectuées, des dépenses sont effectuées, tout ça passe devant le Conseil communal.

Approuvé / Aangenomen.

11 Programme fédéral belge de coopération internationale communale ; conventions spécifiques de coopération entre la Commune de Saint-Josse-ten-Noode et la Commune urbaine d'Aïn Bni Mathar, et la commune rurale de Bni Mathar ; phase 2017-2021 ; approbation.

Mme Warnotte : A l'article 2.4, il y a des annexes qui font partie intégrante de la convention mais on ne voit pas ces annexes. Le point sur les moyens humains est important, c'est intéressant de savoir qui participe, qui va faire quoi, comment la Commune va s'investir dans ce beau projet. A l'article 4 paragraphe 3, il est question d'un comité de pilotage dont fera partie, notamment, un représentant de la société civile. C'est une excellente initiative, mais qui serait représentant de la société civile ? Qu'entend-on par comité de pilotage ?

M. Jassin : Ca concerne la commune partenaire. C'est au niveau de la commune partenaire qu'il y aura un représentant de la société civile. C'est un comité de pilotage sur place. Ce sont des termes pour l'administration marocaine, que nous n'utilisons pas chez nous.

Mme Warnotte : Je me réjouissais qu'il y ait un représentant de la société civile dans un comité de pilotage ten-Noodois.

M. le Président : Il s'agit d'un représentant de la société civile de Bni Mathar.

Approuvé / Aangenomen.

12 Lycée communal Guy Cudell ; travaux de mise en conformité aux normes incendies, partie architecturale ; Approbation des conditions et du mode de passation ; Procédure négociée directe avec publicité ; estimation de 512.879,58€ TVAC

Mme Genot : Dans quel délai les travaux vont-ils être effectués ? Ca a l'air d'être des travaux importants pour la sécurité des élèves.

M. Jassin : Le marché est passé. On attend que le prestataire de service soit désigné. Ensuite, on pourra, avec le concours de l'instruction publique et des autres acteurs impliqués entamer les travaux.

M. Mouhssin : C'est en 2009 que le Collège a attribué la mission d'étude. Nous sommes en droit de nous inquiéter, nous aimerions vraiment que ça soit une priorité et que vous y soyez attentif maintenant.

Approuvé / Aangenomen.

13 Transport scolaire, marché pour la fourniture d'un bus CNG (Gaz naturel comprimé) pour le transport et voyage d'élèves ; Approbation des conditions et du mode de passation ; Appel d'offres ouvert ; estimation de 319.440,00 € TVAC.

M. Roekens : Pourquoi ce choix de moteur à gaz comprimé et pas celui d'un moteur hybride ou électrique ?

M. Jassin : En amont, les techniciens ont fait le travail de voir ce qu'il y avait sur le marché en respect avec nos critères. Avec l'électrique, on n'arrivait pas à un kilométrage suffisant. Un hybride électrique-gaz était moins performant en matière d'écologie.

M. le Président : Le moteur est plus silencieux, et les particules fines sont quasi absentes.

M. Balsat : Je vois qu'il s'agit de transport scolaire : cela signifie que c'est réservé uniquement aux écoles ?

M. le Président : Ca reste dans le giron du transport communal. D'autres affectations peuvent se produire occasionnellement.

Approuvé / Aangenomen.

14 Versage des décombres trouvés sur le territoire communal et des enlèvements à domicile pour les années 2018 à 2021 ; approbation des conditions et du mode de passation ; adjudication ouverte ; estimation de 332.000,00 € TVAC.

M. Roekens : J'étais étonné de voir dans le dossier qu'en 2015, nos services ont ramassé 580 tonnes d'encombrants et 64 tonnes de déchets de construction. C'est énorme. In fine, les contribuables payent pour l'impropreté de certains. Il faudrait de temps en temps être plus agressifs.

M. Jabour : Je vous écrirai la réponse.

M. Mouhssin : Une partie de nos citoyens sont des personnes qualifiées d'illégaux, n'ont pas de carte d'identité et ne peuvent donc pas faire appel à nos services. Il faut trouver des solutions, par exemple avec des associations.

M. le Président : Nous avons un bâtiment occupé sur la commune par des personnes en instance de régularisation, on l'espère. Nous avons établi dès le départ un dialogue avec eux et nous avons trouvé ensemble une solution pour l'enlèvement des déchets.

M. Mouhssin : Si il y avait une personne de contact au service prévention, ça pourrait créer du lien.

M. le Président : Le contexte n'est pas idéal. Vu la politique fédérale, il y a beaucoup de crainte vis à vis des pouvoirs publics.

M. Mouhssin : Si vous pouviez étudier des pistes et nous les proposer, nous sommes preneurs.

Approuvé - Aangenomen

15 IBGE ; subside régional pour la stérilisation des chats errants sur le territoire de la Commune ; demande de subside pour l'année 2017 ; ratification.

Approuvé - Aangenomen

16 IBGE ; subside régional pour la stérilisation des chats domestiques « familiaux » sur le territoire de la Commune ; demande de subside pour l'année 2017 ; ratification.

Approuvé - Aangenomen

17 Règlement communal relatif à la stérilisation des chats errants sur le territoire de la Commune ; abrogation et adoption d'un nouveau règlement.

Approuvé - Aangenomen

18 Règlement communal relatif à l'octroi de primes pour la stérilisation de chats domestiques « familiaux » ; adoption.

Mme Vandenaebelle : Je salue les initiatives relatives au bien-être des animaux. Comment allez-vous faire savoir à la population que c'est possible d'attraper un chat dans la rue, de le faire stériliser et de se faire rembourser ?

Mme Namli : Ca se fait depuis 1994 et nous avons fait modifier le règlement pour obtenir des subventions.

Approuvé - Aangenomen

19 Fabrique d'église de Saint-Josse-ten-Noode, compte de l'exercice 2014.

M. Roekens : On vote des ajustements de budget 2014 suite à un arrêté de la tutelle en 2015. Pourquoi ce point a mis si longtemps à se trouver à l'ordre du jour ?

M. le Président : Un retard a été pris. Le traitement s'est fait au prorata des dossiers qui arrivent à la Commune. Dans le dossier des fabriques d'église, nous ne sommes pas la première autorité. La tutelle joue un rôle important.

Mme Meulemans : Avec les fabriques d'église, il arrive souvent que les paroisses couvrent différentes communes, par exemple ici on a la Ville de Bruxelles, Schaerbeek, Saint-Josse...

M. Roekens : On nous demande de désinscrire un montant pour des grosses réparations et en même temps un subside disparaît.

M. le Président : C'est un jeu d'écriture avec la tutelle. Les dépenses n'ont pas été engagées.

Approuvé / Aangenomen.

20 La Maison de la Famille asbl, principe de liquidation du solde de l'avance sur subside 2017 en un seul versement.

Mme Genot : On voit des diminutions dans les rentrées. Quand on consulte leur budget prévisionnel, on voit une diminution de la politique des grandes villes et une diminution conséquente du fonds social Maribel de moins 40.000. On voit de très gros frais par rapport au gala annuel (8.000€) et aux voyages (19.500€). Globalement le budget reste constant alors qu'ils disent qu'ils ont diminué l'équipe de deux temps plein. Ca ne se reflète pas vraiment dans le budget, j'ai du mal à comprendre.

M. le Président : Ce n'est pas parce qu'on est moins bien lotis qu'on n'a pas le droit, parfois, d'avoir quelques égards. Ces montants-là ne sont pas significatifs. Un travail exceptionnel a été fait

par la Maison de la Famille pour contenir leur budget. Je ne participe pas de votre analyse. Sur la perte du Fonds Maribel de 40 000 €, je n'ai pas d'explication. On va se renseigner.

Approuvé / Aangenomen.

21 Subsidies communaux – exercice 2017 ; désignation des bénéficiaires et fixation des montants.

Mme Genot : Pour les subsides communaux, on voit l'association du sp.a, l'association du Parti Socialiste... Sont-ce vraiment des priorités ? Il y a des écoles de devoirs qui tirent le diable par la queue et à qui on donne des cacahuètes. Les partis sont là pour financer des activités de la Commune, ce n'est pas au pouvoir communal de les subsidier.

M. le Président : Ce sont des subsides relatifs à des projets autour de l'interculturalité et l'action sociale.

Mme Meulemans : Comme vous dites, 600€ sur un an ce sont des cacahuètes. Les écoles de devoirs rentrent dans un autre système, libre à elles de demander des subsides. Les associations que nous subsidions sont des associations culturelles, pas des partis. Toutes les instances de toute idéologie conforme à la Constitution belge peuvent demander des subsides.

Approuvé / Aangenomen.

22 Budget communal 2016 ; modification n° 99 de clôture. -

Mme Genot : Dans les transferts, on parle de « parcs et plantation non-valeur de subside ». A-t-on perdu un subside ?

M. le Président : Il y a eu deux écritures de la recette, dont une qui était obsolète.

Approuvé / Aangenomen.

Cevdet Yildiz, Döne Dagyarar, Gabriella Mara quittent la séance / verlaten de zitting.

23 Primo-arrivants, DASPA (classes passerelles) à Saint-Josse ; interpellation introduite par M. A. MOUHSSIN, Conseiller communal. (Complémentaire)

M. Mouhssin : On peut lire sur le portail de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles que la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française poursuit l'objectif "d'assurer l'accueil, l'orientation et l'insertion optimale des élèves primo-arrivants dans le système éducatif de la Communauté française".

Et rappelle que " Certaines écoles accueillent un grand nombre d'élèves originaires de pays étrangers qui se retrouvent sans bagage scolaire ni connaissance de la langue française au sein d'un système éducatif qu'ils ne connaissent pas. Ces élèves ont besoin d'un soutien ciblé afin de leur assurer, comme aux autres élèves, des chances d'émancipation par l'éducation."

Je souhaiterais savoir si nos établissements scolaires prennent leur juste part dans l'accueil d'élèves primo-arrivants ?

Quels sont les moyens alloués à cet objectif (pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017) ?

Quel est le pourcentage d'élève primo-arrivant accueilli dans nos établissements proportionnellement aux autres élèves (pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017) ?

M. Boikete : J'ai des chiffres pour le secondaire. Pour le primaire, nous n'avons pas eu le temps de collecter les chiffres. Les dispositifs sont différents selon que les enfants sont scolarisés dans le secondaire et le fondamental. Dans le secondaire, les enfants sont mis dans des classes passerelles. Dans le fondamental les enfants sont mis en immersion dans des classes avec les autres élèves. Ça prend un peu plus de temps d'obtenir les chiffres correspondants mais on vous les transmettra. Pour le secondaire, lors de l'année académique 2014-2015, il avait 80 élèves, et également l'année suivante. Pour l'année académique 2016-2017, il y avait 89 élèves. Les périodes professeurs disponibles, donc les moyens alloués par la Communauté Française pour ces élèves étaient en 2014 de 101 périodes, en 2015 de 180 périodes et en 2016 de 227 périodes. Au Lycée Guy Cudell, il y avait 5 classes DASPA jusqu'à cette année-ci où on est passé à 6 classes DASPA. Le comité pédagogique a décidé de limiter le nombre d'élèves par classes à 16 élèves pour les élèves DASPA. Avec l'ouverture de la 6ème classe DASPA on est à 89 élèves. La proportion d'élèves primo-arrivants au lycée Guy Cudell par rapport aux autres élèves était en 2014 de 16,91 %, en 2015 de 20,25 % et 17,72 % en 2016. C'est plus que la moyenne régionale.

24 Respect de la Charte de déontologie des mandataires communaux ; interpellation introduite par M. A. MOUHSSIN, Conseiller communal. (Complémentaire)

M. Mouhssin : Comme je l'ai rappelé lors du Conseil communal du 24 avril 2017, je souhaite organiser une consultation populaire sur la mise en place d'un lieu d'abattage pour l'Aïd el Kébir que je formulerais comme suit : « La commune de Saint-Josse doit-elle mettre en place un abattoir provisoire fixe sur son territoire dans le cadre la Fête l'Aïd el Kébir ? ».

Sur base de l'analyse BRULOCALIS ci-dessous, je supposais que ma question était recevable, lors du Conseil communal du 24 avril, vous avez affirmé lors du Conseil que ma question ne pouvait faire l'objet d'une consultation populaire sur base de la même analyse.

Vous m'avez dit lors du Conseil que vous me confirmeriez cela par une réponse écrite. Je vous ai envoyé un courriel le lendemain, afin de vous rappeler votre engagement, mais vous n'avez pas daigné me répondre, je souhaiterais savoir si vous avez l'intention de m'envoyer r cette réponse écrite?

Mais surtout rappeler l'Article 12 de notre Charte de déontologie des mandataires communaux : "les membres du Conseil communal s'engagent à respecter la dignité et les droits de ses pairs et des fonctionnaires de l'administration."

En promettant des réponses écrites ou des documents (documents concernant la commission clauses sociales, compte-rendu de la plate-forme des mosquées, ...) et en ne tenant pas vos engagements, estimez-vous respecter notre Charte ?

L'administration des pouvoirs locaux a annulé un point de l'ordre du jour il y a deux mois, sur la nomination de trois représentants de Saint-Josse à l'Assemblée Générale de Sibelga. Vous saviez que mettre ce point en urgence ne respectait pas la loi et notre ROI. Vous avez pris la décision de passer en force. La tutelle nous a donné raison et a annulé ce point. D'ailleurs, nous revoterons ce point à huis-clos. De notre point de vue, ce genre de pratiques contrevient à l'esprit de cette charte. Une charte, c'est respecter les membres du Conseil. Les respecter, c'est, entre autres, communiquer les documents. Lorsque vous constatez que, de manière évidente, vous n'avez pas respecté la loi et le ROI, et que vous passez majorité contre minorité, je pense que vous ne respectez pas cette charte.

M. Balsat : Quand j'ai parlé de Conseiller communal et citoyen ten-Noodois, je souhaiterais joindre ma question d'actualité à cette interpellation. L'article 8 de la charte dit que les Conseillers communaux s'engagent à spécifier s'ils agissent en leur nom personnel ou au nom d'un organisme qui représenterait leur qualité de personnes privées. J'ai l'impression d'être perpétuellement

persécuté par le Secrétaire communal. Aujourd'hui, j'ai posé une question au service de l'Urbanisme. J'ai bien précisé que c'était au nom de Thierry Balsat et pas Thierry Balsat, Conseiller communal. Je pensais qu'être Conseiller communal signifiait également être citoyen de Saint-Josse. Je trouve déplorable qu'en tant que citoyen de la Commune, je ne puisse pas obtenir une information à laquelle on a droit. Ce matin, j'ai téléphoné puis me suis rendu sur place et on m'a signalé qu'on n'avait plus le droit de me parler. Je suis étonné : M. le Secrétaire communal a donné des instructions ou a reçu des instructions de bien plus haut. Je suis interpellé par ce que j'ai entendu aujourd'hui. Est-ce qu'aujourd'hui, être Conseiller communal interdit de jouir de ses droits constitutionnels.

M. le Président : On applique le règlement. On a la responsabilité d'observer le règlement et la procédure pour avoir accès aux documents. M. Mouhssin, vous allez recevoir une réponse, certes tardive, pour cette semaine.

M. Balsat : Est-ce qu'aujourd'hui, Thierry Balsat n'a plus le droit d'interpeller ?

M. le Président : Quand on est mandataire politique, on a des droits qui diffèrent de celui du simple citoyen. Nous voulons aussi avoir une vue sur les documents consultés puisque parfois il nous revient des choses. Je sais que vous n'avez rien à cacher. Il est normal de consigner les demandes et de les connaître.

M. Balsat : Nous avons ici des Conseillers communaux qui sont des citoyens anormaux. Si demain mon voisin construit une annexe à son habitation, je ne peux pas aller voir au service d'urbanisme s'il dispose d'un permis ? Si vous avez l'article du règlement qui dit ça, j'obtempère tout de suite.

M. Clerckx : le Règlement d'Ordre Intérieur Communal n'est pas supérieur à une loi. Tout ce que les citoyens ont le droit de faire, le Conseiller communal peut le faire.

M. Mouhssin : Ma demande concernant une consultation populaire date d'il y a 4 mois. 4 mois, ce n'est pas un délai raisonnable. Il y a un mois, j'avais fait une interpellation. De mois en mois, ça commence à faire long. J'aurais pu égrainer tous les documents que vous nous avez promis. Il y a un autre document qui, pour nous, est essentiel et qui limite l'accès des documents aux Conseillers communaux. C'est une note juridique que vous avez écrit sur l'intérêt communal, l'intérêt général. Vous avez, sur base de cette note, dit qu'un certain nombre de documents ne nous seraient pas accessibles. A la fin du Conseil communal, je vous ai demandé de nous communiquer cette note. Pourrions-nous avoir cette note juridique ?

M. le Président : Il y a 57 questions, on ne peut plus travailler.

M. Mouhssin : Lorsque vous regardez mon interpellation, j'ai noté une série de documents. J'ai mis trois petits points parce que depuis des mois vous nous promettez de nous envoyer des documents. Au lieu de vous engager, demandez qu'une copie soit faite et envoyez-là nous immédiatement. Vous mettez des entraves. Nous vous avons demandé de communiquer ce document à la tutelle pour savoir s'il était légal. Je suppose que vous ne l'avez jamais envoyé à la tutelle pour avis.

25 Fête de la Famille à la rue Saint-François ; interpellation introduite par M. A. MOUHSSIN, Conseiller communal. (Complémentaire)

M. Mouhssin : Le 14 mai dernier s'est déroulée l'édition 2017 de la Fête de la Famille à la rue Saint-François. L'initiative de l'avoir déplacée est une bonne initiative. Délocaliser un certain

nombre d'événements dans le Quartier Nord est quelque chose de positif. Animations, ateliers, barbecue, concerts ont animé cette rue du quartier Nord. Des grands barbecues avec des merguez gratuites, je trouve ça bien. Mais finalement, quand on essaie de mener des actions, il faut la réfléchir. Donner des pop-corns et des merguez gratuites, je ne trouve pas ça si bien. Du pain et des jeux, ça fonctionne depuis des millénaires.

Pourriez-vous nous préciser l'objectif de cette fête ?

Pourriez-vous nous donner chiffres concernant les moyens financiers et humains investis dans le cadre de cet événement ?

M. Balsat : Selon la fameuse charte que nous n'avons pas signée, l'article 7 n'est pas respecté par M. Mouhssin, le démarchage, je trouve ça excessif. Votre présence dans les lieux de fête où les gens s'amusent est interpellante.

M. Azzouzi : Par rapport à vos deux principales questions, d'abord sur l'aspect « raison d'être » de cet événement. Comme indiqué dans la note d'orientation de politique budgétaire 2017 concernant la fête de la Famille, qui est comme vous le savez une collaboration entre différents services, la fête de la Famille représente un moment pour la population, pour que les familles ten-noodoises puissent se rencontrer. Ce n'est pas par hasard qu'on organise ça le 15 mai, le lendemain de la fête des mères. Ça nous semble intéressant de concilier les deux, surtout dans ces quartiers-là. C'est un moment symbolique fort. Le 15 mai, c'est la journée internationale des familles. Il y a des activités participatives, interactives, et avec un ensemble d'ateliers qui ont été installés et qui ont permis par exemple de faire un atelier de création de pain, des ateliers de bien-être (henné, méthodes orientales de massage...). Le but principal de l'événement était le renforcement du vivre ensemble, la lutte contre l'exclusion sociale. A l'heure de fin de l'événement tout le monde souhaitait encore continuer la fête. Ce n'est pas un événement figé. Pour terminer, sur l'aspect « gratuité de l'alimentation », il semblait intéressant de faire un événement qui permettait de rassembler et donner l'occasion aux gens de se parler. On a souhaité au départ faire ça dans le Parc Saint-François mais on a préféré le faire à un endroit plus limité. Les Conseillers communaux de l'opposition se sont régalés l'année passée. Au niveau des dépenses, ça a donné ceci : grimage : 500€, animation clown : 350€, matériel : 500€, et au total on arrive à 13 000 €. Au niveau du staff : 13 animateurs du service jeunesse, 2 personnes des affaires sociales, 4 gardiens de la paix, 10 agents polyvalents, le concierge de l'école Tournesol, 4 pour la salle, 2 électriciens, le service events. Au total 42 personnes s'occupaient de l'événement.

M. Mouhssin : A un moment, il faut aller un peu plus loin, et essayer d'imaginer que les familles c'est quelque chose de plus large. M. l'Échevin, vous faites des fêtes comme dans les années 80. Ça ne marche pas.

M. le Président : Quand vous mangez, ce n'est pas trop grave, quand des jeunes ou des familles mangent, vous trouvez ça inacceptable, c'est scandaleux.

M. Mouhssin : Ce sont des faits historiques que ce sont de vieilles pratiques socialistes. Quand vous faites des projets festifs, essayez d'apporter une plus-value. Sur la question de l'accès et de la gratuité, essayez de proposer une plus-value, les pop-corns et les merguez me renvoient dans les années 80.

M. le Président : C'était une fête dans un quartier, qui était un succès pour la Commune et pour les gens.

M. Balsat : Je suis pour les fêtes. Le 12 juin, j'espère qu'il y aura une fête pour les papa.

26 Oh ! Festival 2017, une édition bien décevante ; interpellation introduite par M. A. MOUHSSIN, Conseiller communal. *(Complémentaire)*

M. Mouhssin : Cette édition était, pour moi, décevante. D'autres personnes du groupe Écolo ont trouvé ça assez chouette. J'ai été à toutes les éditions, les précédentes étaient plus créatives. Celle-ci manquait un peu de souffle. Avez-vous changé de personne qui coordonne ? Après 5 éditions, une évaluation devrait être faite.

27 **Interpellation de Dorah ILUNGA à Monsieur Emir M. le Président, Bourgmestre concernant « la 5^e édition du Oh ! Festival »** au Conseil communal du 29 mai 2017. *(Complémentaire)*

Mme Ilunga : Monsieur le Bourgmestre, ces 20 et 21 mai 2017, la place Houwaert et la rue de Liedekerke se sont métamorphosées en scènes ouvertes mettant à l'honneur les arts de rue et forains ! Du théâtre, du cirque, de la musique, de la danse, de la magie, et même de la contorsion... Il y en a eu pour tous les goûts. Initié par le Collège de Bourgmestre et Échevins de la commune de Saint-Josse, cet événement est devenu, depuis son lancement en 2013, un rendez-vous culturel incontournable dans le quartier. Vous avez totalement surpris et émerveillé les habitants en apportant dans les quartiers et dans les rues la culture pour tous et par tous. Vous avez apporté au cœur de Saint-Josse toutes les richesses du monde ainsi que toutes les formes d'arts et de cultures. En effet, nous avons pu nous régaler avec les ateliers contes, le théâtre, le cirque, le spectacle de contorsionniste, les concerts, le spectacle de marionnettistes, de magie et j'en passe. Pouvez-vous me dire :

1. Combien de partenaires ont œuvré à la réussite de ce festival ?
2. Combien d'artistes étaient présents à ce festival ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président : Chacun vit un événement s'agissant de culture à sa manière. Il est possible que quand on va à un festival et qu'on fait autre chose, on n'ait pas le même rendu. Le Oh ! Festival est un rendez-vous culturel qui est devenu un événement incontournable à Saint-Josse. Notre première préoccupation est de mettre en place des prestations artistiques de rue, de qualité et des ateliers divers afin de rapprocher les citoyens éloignés des structures culturelles habituelles, afin de lutter contre les inégalités sociales. L'idée est d'amener la culture vers les gens. La gratuité remplit ce même objectif. Durant des siècles, le spectacle vivant de forme populaire s'est produit en plein air. Aujourd'hui, avec le festival des arts de la rue, il est permis de renouer avec ces anciennes traditions où les rues et les places étaient investies par des artistes, et de retrouver la présence de cet esprit de convivialité et de proximité avec le public. Car les spectacles sont autant d'occasions de rencontres avec les enfants, les familles, les commerçants et encore les acteurs de la vie associative locale. Le festival offre une vitrine et des espaces d'expression socio-culturelle et artistique locaux. Les arts en rue génèrent du lien. La découverte de la pratique des arts permet d'ouvrir un espace où l'on découvre le goût du vivre ensemble, c'est un facteur d'équilibre et d'insertion essentiel dans nos quartiers, dans un contexte socio-politique compliqué où les glissements vers l'entre-soi s'affirment de plus en plus. Ce festival participe à la fédération des publics. Il ne règle pas tout mais il participe à fédérer les habitants. L'édition 2017, c'est près de 90 artistes de 26 compagnies qui ont répondu présent pour nous offrir 51 représentations. Je n'appelle pas cela s'essouffler. Ils sont venus des 4 coins du pays, de France, des Pays-Bas et du Canada. Ce sont des arts principalement visuels, qui permettent ainsi de s'adresser au plus grand nombre. Nous organisons des actions culturelles de proximité pour améliorer la vie des habitants dans les quartiers en difficulté pour au moins apporter un moment de respiration et de rêve, et au plus pour éveiller aux arts. Cette dynamique participe à la réappropriation par les habitants de leur quartier, pour le redécouvrir autrement. Elle est inscrite dans l'inconscient collectif. Je vous met au défi de passer place Houwaert sans avoir dans le coin de votre tête des images positives de cet événement.

Mme Ilunga, vous m'avez interrogé sur les artistes. Il y a plus d'une vingtaine de compagnies pour 50 représentations qui sont venues de Belgique et d'ailleurs. Je ne vais pas toutes les citer mais il y avait la compagnie du Mirador, la compagnie Trois Secondes, le théâtre Gili-Gili, la compagnie Ebadidon, la compagnie des Bonimenteurs, la compagnie de la Sonnette, la compagnie Teatropava, la compagnie des Six Faux Nez et j'en passe. Le festival devient de plus en plus international. A coté de ces artistes, nous avons aussi, comme à l'accoutumé, nous avons assuré un village associatif qui a présenté de nombreuses associations de quartier ainsi que de nombreux services communaux : la Ruelle, Turkish Lady, le GC Ten Noey, Atelier des Steppes, L'Oiseau De Feu, le centre pédagogique Parole, Réseau ADES, Conseil Jeunesse Développement, la Maison Russe, Africa Sub-Sahara, Karysdance, Arina Museum. De nombreuses animations ont été planifiées. La Maison de la Famille a contribué au succès de cette édition, notamment en ouvrant ses portes le samedi 20 avec le bal au lampion, la guinguette de Noël Joséphine et de Maurice Wauters à l'accordéon. Une petite restauration et des bières spéciales étaient également au menu. Le Théâtre Le Public a offert 80 places pour la pièce « La Promesse de l'Aube » de Romain Gary mise en scène par Itsik Elbaz et jouée par Michel Kacenenbogen. Sur les chiffres qui ont été demandés, cette édition a été entièrement conçue par les équipes communales. Ca met en avant le dynamisme et la compétence de nos équipes. En moyenne, une soixantaine de personnes ont été présentes pour l'organisation, le montage, la prévention, la sécurité, l'encadrement, et le montant total de l'organisation de l'événement s'élève à 48.903€ .

28 Interpellation de Dorah ILUNGA à Monsieur Kadir OZKONAKCI, Échevin des Sports concernant « les journées multi-sports pour les écoles primaires de Saint-Josse » au Conseil communal du 29 mai 2017. (Complémentaire)

Mme Ilunga : Monsieur l'Échevin, je suis heureuse qu'en matière sportive, le Collège continue à fournir des efforts en vue de garantir l'accès du sport à tous en ce compris aux plus jeunes. Exercer une activité sportive est bénéfique tant pour la santé que pour l'épanouissement personnel de chacun. Je profite de la présente interpellation pour remercier le Collège de continuer à promouvoir les chèques sport en vue d'aider les familles les plus modestes d'accéder aux infrastructures sportives et à pratiquer une activité sportive. Cette initiative rencontre en effet un succès énorme auprès de la population et pour cause, Saint Josse est la commune la plus jeune et la pauvre du Royaume. Je félicite également la commune d'avoir organisé sa 10e édition des journées multi-sports qui a permis aux élèves des écoles tant de l'enseignement libre que communal situées sur notre territoire de s'initier à un maximum d'activités sportives différentes en un laps de temps assez court. Dès lors, je souhaiterais savoir :

1. Combien d'écoles ont participé à ces journées ?
2. Quels sont les partenaires internes ou externes qui ont participé à ces journées ?
3. Ces journées ont elles été subsidiées ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. Özkonakci : Le Collège poursuit son action pour que le sport devienne accessible à tous. Nous voulons agir pour qu'il soit vecteur d'épanouissement et d'intégration, qu'il soit perçu comme une valeur positive. La politique sportive est notre priorité. Les journées multi-sport Permettent aux enfants de découvrir de nouvelles disciplines sportives en dehors de leurs heures de cours. Sur la seconde question question : premièrement, 6 écoles ont participé. Plusieurs classes étaient concernées, ce qui représente 340 élèves. Ils ont pu s'initier à l'escalade, le vélo, l'athlétisme, le football, le tennis de table, l'école du cirque, le basketball, le tennis, la boxe anglaise, le rugby, l'escalade, la stabilité, la pétanque, le poney, le minifoot, le hockey,... Le 18 mai 2017, se tenait au même endroit un événement adressé aux élèves de 3ème et 4ème primaire. 8 écoles étaient concernées. 24 classes étaient concernées pour 450 élèves. Nos partenaires sont le département des sports, le département de la jeunesse, la prévention, les clubs sportifs et le département de

l'enseignement. Nous remercions la Police qui a initié les élèves à la stabilité vélo. Nous remercions aussi les professeurs qui ont accompagné leurs élèves. Nous remercions également le cabinet de Fadila Laanan, la Ministre en charge des sports qui a ouvert à chaque élève un sac de sport. Nous avons pu bénéficier d'un subside de 5000€ (?).

M. Mouhssin : Quel était l'âge des enfants ?

M. Özkonakci : 3-4ème primaire.

M. Mouhssin : Dans certaines écoles, ces journées découvertes sont faites plus tôt lorsque des enfants ne se sont pas encore passionnés pour un sport. Permettre d'avoir ces journées découvertes lorsque les enfants sont plus petits aurait sans doute un intérêt. En 3ème on a souvent fait ses choix.

29 Interpellation de Madame Julie DE PAUW à Monsieur Emir M. le Président, Bourgmestre concernant « l'opération de lutte contre la traite des êtres humains dans le quartier Nord » au Conseil communal du 29 mai 2017. (Complémentaire)

Mme De Pauw : Monsieur le Bourgmestre, alors que d'aucuns se montraient complaisants envers la prostitution dans le quartier Nord, vous avez toujours alerté l'opinion que nous étions confronté à des réseaux pratiquant la traite d'être humain. Le 11 mai dernier, la police judiciaire fédérale vous a donné raison en menant et réussissant une grande opération de lutte contre la traite des êtres humains dans le milieu nigérian de la prostitution qui est établi principalement dans le quartier Nord. Avez-vous davantage d'éléments concernant cette opération? Je vous remercie pour vos réponses.

M. Balsat : J'ai le sentiment que d'aucune soit frustrée que cette opération policière émanant du fédéral ait démontré qu'il y avait l'existence d'un réseau de traite des êtres humains. C'est un travail de longue haleine mené par parquet fédéral en collaboration avec les autorités locales. Quid des autres réseaux ? Que compte faire la Commune ?

M. le Président : La Commune a sensibilisé tous les acteurs sur la situation. Les auditions que j'avais personnellement menées avaient délivré des informations importantes que nous avons partagé avec le Parquet. La lutte contre la traite humaine a été intégrée dans les priorités politiques de la Zone de police. Aujourd'hui, à l'initiative de la Police Judiciaire Fédérale mais en collaboration totale avec la Zone de police de Saint-Josse-Schaerbeek-Evere, on a eu cette opération. Nous continuerons d'être fermes envers les trafiquants d'êtres humains. La majorité des filles qui se trouvaient derrière les vitrines des carrés il y a de la souffrance et de la violence. Le 11 mai dernier, la division de recherche « Traite des êtres humains » de la Police Judiciaire Fédérale a, en collaboration avec notre police locale a démantelé un réseau criminel qui se livrait à la traite des êtres humains dans le quartier Nord. L'enquête s'est étendue sur plusieurs mois. Cinq suspects ont été déférés devant le juge d'instruction. Les enquêteurs ont mené plusieurs perquisitions à plusieurs endroits en Belgique : les planques des suspects mais aussi les safe house dans lesquelles les victimes seraient logées et une trentaine de maisons closes des quartiers bruxellois de la prostitution que le suspect principal se serait officieusement approprié. Cette enquête intensive et à grande échelle ciblait les activités criminelles d'une proxénète nigériane qui aurait pris du galon ces dernières années dans le milieu bruxellois de la prostitution. Elle serait à la tête d'un milieu connu pour le sort peu enviable qu'il réservait à ses prostituées. Par ses propres canaux, elle aurait recruté des jeunes filles au Nigeria qu'elle aurait fait venir en faisant appel à des trafiquants. Ce sont des techniques utilisées au niveau international dans la prostitution. Les filles sont recrutées par des acolytes en Afrique. On les fait miroiter un bel avenir en Europe et on leur fait subir une sinistre

cérémonie vaudou avant leur départ, lors de laquelle elles jurent obéissance. Ensuite, les filles sont transportées généralement en groupe jusqu'à la côte. Le voyage qui se déroule dans des conditions éprouvantes et dangereuses dure de plusieurs semaines à plusieurs mois. Durant celui-ci les filles seraient violées régulièrement par les trafiquants. Certaines d'entre elles décèderaient durant le voyage. Une fois en Europe, elles seraient immédiatement intégrées dans le quartier local de la prostitution, et doivent gagner le montant préalablement convenu en tant que prostituées. Dans le quartier bruxellois de la prostitution, les filles seraient contraintes de se prostituer pour rembourser une dette d'environ 45 000 €. En cas de désobéissance ou de tentative d'évasion les familles de ces filles restées au pays feraient l'objet de menace, extorsion, coups, enlèvement, voire assassinat. Les enquêteurs ont rencontré une trentaine de jeunes filles qui ont toutes été victimes de ces pratiques. Les perquisitions ont aussi permis d'intercepter plusieurs personnes signalées. Plusieurs personnes en séjour illégal dans notre pays ont également été mises à disposition à l'office des étrangers dans le cadre de ce trafic. La lutte contre la traite des êtres humains demeure une priorité pour nous. Je suis heureux que tous les acteurs se soient concertés et ont agi dans la même direction. Avec cette étape, le parquet pourra poursuivre aussi les proxénètes immobiliers.

M. Roekens : Depuis la fermeture de plusieurs carrés, certains citoyens nous informent qu'il y a une augmentation de la prostitution de rue dans le quartier. Quelles sont les intentions de vos services face à ce phénomène ?

M. le Président : Nous sommes au courant et avons fait le relais.

M. Mouhssin : Un certain nombre de cafés sont devenus des lieux de prostitution. Écolo a fait des propositions pour réglementer les heures des cafés, pour éviter certaines dérives. Que faites-vous par rapport aux cafés ?

M. le Président : La loi ne permet pas aux communes de limiter les horaires. Pour cela il faudrait une loi fédérale. Par contre, tout ce qui produit des nuisances peut faire l'objet d'un arrêté de fermeture. Dans le cadre de cette enquête par le Parquet il y a aussi un établissement de type « café ». Aujourd'hui on est dans la police administrative que je vais présider, nous allons prendre des mesures dans les prochains jours, qui concerne tous ces lieux qui ont fait l'objet de scellés et qui ont ensuite été réouverts.

M. Roekens : Quelles sont vos prérogatives ? Jusqu'où pouvez-vous aller ?

M. le Président : Le problème c'est qu'on peut faire fermer, puis rouvrir sous une autre forme, il faut être vigilant.

30 Accès aux pompiers dans certaines rues de Saint-Josse. Question d'actualité posée par Mme Zoé Genot, Conseillère communale.

Mme Genot : Le mois passé, nous avons discuté de l'accès des pompiers à la Place Houwaert. Les pompiers peuvent-ils rentrer avec leur camion sur cette place sans problème ? En outre, il y a eu un incendie dans les HBM de la rue Amédée Lynen, et le camion de pompiers est resté coincé à cause d'une voiture garée sur un passage piéton. Il a fallu les aider à manœuvrer. On ne peut pas se permettre de laisser se garer les voitures sur les passages piétons. On doit trouver des solutions pour que les camions de pompier puissent rapidement accéder là où ils doivent aller et déployer rapidement leur grande échelle si nécessaire.

M. le Président : A propos des HBM, nos services sont avisés du problème et l'étudient. Sur la place Houwaert, nous devons changer le mobilier au sol pour laisser l'accès aux pompiers.

Mme Genot : Sur la place Houwaert, on en a déjà parlé il y a un an, on ne peut pas attendre un accident.

31 Échanges de tirs rue de la Ferme. Question d'actualité posée par M. Geoffroy Clerckx, Conseiller communal.

M. Clerckx : Il y a eu cet événement choquant ce week-end. C'était en plein centre de Saint-Josse en plein après-midi. Heureusement que les crèches étaient fermées. C'est un quartier très densément peuplé. Il y a eu des échanges de tir entre 5 personnes tout au long de la rue. Je sais qu'une enquête judiciaire est en cours et que vous ne pouvez pas dire tout ce que vous savez, mais deux jours après les faits, on ne peut pas ne pas évoquer la chose en Conseil communal. Mon épouse est choquée, on pense à déménager éventuellement. Je ne sais pas ce qu'on peut faire mais il faut en parler.

Mme Genot : Je ne vois pas très bien comment la Commune peut empêcher des gens dingues de se tirer dessus même un samedi après-midi. J'ai été surprise par la communication de la Commune. Des amis ont l'impression que je vis dans une zone de tension inter-ethnique. J'aimerais que nous soyons excessivement prudents et factuels dans une communication sensible comme celle-ci.

M. le Président : On a d'abord pensé à sécuriser le périmètre et à comprendre ce qui s'est passé. Les premières infos qu'on a eues n'étaient pas une querelle de voisinage. La police a tout de suite été mobilisée. On sort d'une semaine de tous les dangers avec le sommet de l'OTAN. Nos policiers avaient donc déjà été fortement mobilisés. Quand d'autres infos sont arrivées quant à la véritable nature du problème, on en sait rien. Le chef de zone a immédiatement prévenu les services de prévention. Un travail de dialogue est fait avec les différentes parties pour comprendre ce qui s'est passé. Tout ça nous échappe parce qu'on n'a jamais assisté à ça. On a déjà vécu des bagarres mais cette fois-ci, c'était d'une violence sans nom. Il est important qu'il y ait une médiation et qu'un travail soit effectué avec les familles.

M. Balsat : Je voudrais mettre en lumière le fait qu'il y a des personnes qui ont des armes. Pour qui ne connaît pas la Commune, une stigmatisation pourrait être rapidement faite.

M. le Président : Lors du prochain Conseil de police, je n'hésiterai pas à évoquer ces éléments.

32 Le square Armand Steurs. Question d'actualité posée par M. Geoffroy Clerckx, Conseiller communal.

M. Clerckx : Les beaux jours arrivent. Pour en profiter, il y a notamment à Saint-Josse le square Armand Steurs. Il semblerait que l'entretien du square laisse à désirer : l'herbe pas tondue, les haies ne sont pas taillées, l'eau est crasseuse dans la fontaine, qui ne fonctionne pas, des mégots jonchent le sol... On a de fantastiques employés communaux et un contractant. Comment expliquer l'état de ce square ?

Mme Warnotte : J'ai été surprise de voir le square Armand Steurs il y a deux jours, en particulier par le bassin. Il n'y avait pas d'eau dedans. J'imagine que c'est cher à rénover. Une deuxième chose : j'ai été choquée par les aménagements aux alentours. La route a été refaite, j'ose espérer que les travaux ne sont pas finis, sinon c'est une catastrophe. Tous les poteaux sont en plein milieu du passage pour aveugle.. Quand j'y suis allé, une dame voulait aller au square avec son déambulateur et a dû y renoncer.

M. le Président : Les travaux ne sont pas finis. J'ai été me rendre compte par moi-même. Deux éléments m'ont heurté profondément. Le premier, c'est que je regrette l'absence d'oreille du côté du square, en face du café du parc. C'est une demande de la Commission Royale Monuments et Sites.

Je trouve ça vraiment dommage. Deux oreilles de trottoir ont été demandées par la Commune. La Stib et la Région ont suivi l'avis de la Commission Royale Monuments et Sites et ont interdit de faire une oreille de trottoir côté square Steurs. C'est pour ça que quand les voitures passent du côté du café du parc, elles ont un sens giratoire exceptionnel. Alors que l'oreille des deux côtés aurait permis de canaliser le passage de la voiture. Deuxièmement, nous avons refusé dès le départ le concept de vitesse commerciale. Nous avons demandé que dans le programme on prévoie des ralentisseurs de vitesse, ils ne l'ont pas fait, nous allons le faire nous.

M. Jassin : Sur l'entretien du square Armand Steurs, le square n'est plus entretenu parce que le marché s'est terminé. On a renouvelé le marché. Dans les personnes qui ont soumissionné, un entrepreneur avait des prix anormalement bas. Pour nous, c'était impossible de pratiquer ces prix-là. On s'aventurait alors vers des augmentations de tarification plus élevées par la suite qui ne correspondraient pas à l'attribution du marché. Le dossier a pris énormément de retard au niveau administratif. Au niveau de l'administration, on ne s'est pas mis d'accord sur la manière dont le dossier est défendu par les travaux publics. Finalement, nous avons eu gain de cause et le dossier est passé au Collège il y a une dizaine de jours. Il y a une période de standstill d'environ 15 jours avant de pouvoir désigner l'entrepreneur qui a été choisi par le Collège. Ensuite nous pourrions commencer des travaux après une dizaine de jours. Au niveau de la fontaine, on ne peut plus réparer la machinerie technique. On a pris la décision de remplir le bassin d'eau pour que les enfants ne puissent plus y accéder et y jouer au foot tous les jours. Le square va être rénové en grande partie. Pour l'instant, nous avons remis un permis administratif d'urbanisme. Il a été déposé le 27 janvier 2017. Le fonctionnaire était malade mais on nous a dit que quelqu'un allait rapidement prendre en charge ce dossier. On viendra vers vous au plus tard le mois prochain avec le cahier de charge qui permettra la rénovation du square. Il devrait s'agir d'environ 1.000.000 €.

33 Le commerce dans la station de métro Madou. Question d'actualité posée par M. Thierry Balsat, Conseiller communal.

M. Balsat : Dans la station Madou, Il y avait matière à installer du commerce. Mais de plus en plus de commerçants ferment. Aujourd'hui, la galerie appartient à Saint-Josse et à Bruxelles et la STIB gère les emplacements commerciaux. Depuis quelques mois, il y a une recrudescence de personnes en grande difficulté qui s'y installent. Ça fait désordre et les commerçants sont maintenant en grande difficulté. Comment remédier à ce problème ?

M. le Président : La responsabilité incombe à la STIB. Nous avons déjà fait des réunions avec la STIB et la Police pour savoir quel accompagnement proposer à ces personnes en difficulté. L'autre question c'est « quoi faire dans cette zone », quelles activités créer pour que ça ne soit pas un no man's land ? Nous avons aussi connu un problème d'agression envers un travailleur d'Actiris. Nous réfléchissons à des solutions.

34 Le tapis communal. Question d'actualité posée par M. Thierry Balsat, Conseiller communal.

M. Balsat : Je me suis permis de faire une petite visite du hall Communal avec des habitants et l'un d'eux s'est prêté au jeu de faire un petit devis. On arrive à 6500 HTVA. C'est un budget qui mériterait d'être investi. Le tapis rouge a dû faire son temps et c'est peut-être le moment de marquer de votre empreinte cet escalier.

M. le Président : La Maison Communale fait actuellement l'objet d'une rénovation. Nous ne manquerons pas de renouveler le tapis ainsi que d'autres choses.

35 L'expédition aux Philippines. Question orale proposée par M. Thierry Balsat, Conseiller communal.

M. Balsat : Il est apparemment interdit d'obtenir copie du rapport sur cette expédition.

M. Jassin : Ce n'est pas interdit, le rapport est tout à fait accessible, je peux vous le donner tout de suite.

36 Bien-être au travail. Question orale posée par M. Thierry Balsat, Conseiller communal.

M. Balsat : J'ai rencontré des travailleurs et des syndicats de la Commune. Force est de constater que, dans pas mal de vos services, des employés viennent avec leurs propres ventilateurs. Il existe aussi une législation qui devrait permettre de tester la chaleur ambiante dans les bureaux. A un certain degré, on peut donner des boissons fraîches ou proposer aux employés de partir un peu plus tôt. Je pense qu'il peut être intéressant d'installer des ventilateurs.

M. le Président : Vous avez raison. On veut des services publics efficaces. On n'a pas encore de chaleur caniculaire, le plan canicule n'a donc pas été déclenché. Lorsqu'il y a une chaleur caniculaire, nous sommes obligés de prendre des mesures, mais nous ne sommes maintenant pas dans cette situation. Nous nous préoccupons évidemment de ceux qui sont confrontés au soleil et nous ne manquons pas de prendre des mesures.

37 Place Rogier, établissement commercial. Question orale posée par M. Thierry Balsat, Conseiller communal.

M. Balsat : Sommes-nous propriétaires de l'emplacement commercial de la place Rogier ?

M. le Président : La concession a été faite par la Région.

38 Travaux place Saint-Lazare (Balsat)

M. Balsat : Les travaux de la place Saint-Lazare et de la Silver Tower sont-ils interrompus ?

M. le Président : Je ne suis pas au courant.

La séance publique est levée à 22h41.